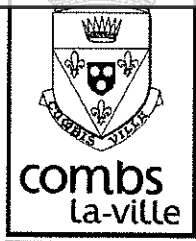


Commune de COMBS LA VILLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juillet 2022

Délibération n° 01

Date de convocation

24.06.2022

Date d'affichage

28.06.2022

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 24

votants : 35

Objet : Modification du tableau des effectifs du personnel communal.

L'an deux mil vingt-deux, le quatre juillet, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. Y. LERAY – Mme H. KIRCALI – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

M. P. SEDARD par Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH par Mme MM. SALLES – Mme LA. MOLLARD-CADIX par M. G. GEOFFROY – M. G. ALAPETITE par Mme F. SAVY – Mme C. KOZAK par Mme C. LAFONT – M. B. ZAOUÏ par M. J. SAMINGO – M. E. ALAMAMY par M. Y. LERAY – M. C. YOUNBI NGAMO par Mme LM. LODE-DEMAS – M. J. RANQUE par Mme M. GOTIN – Mme C. VIVIAN par M. C. LUTTMANN – Mme A. ADJELI par M. G. PRILLEUX

Madame Hadda KIRCALI a été élue secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 311-1 et suivants, L. 331-1 et suivants, L. 411-1 et suivants et L. 415-1,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU les décrets d'application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, qui ont défini les conditions de recrutement et de rémunération des différents cadres d'emplois des filières Sanitaire et Sociale, Culturelle, Technique, Administrative, Sportive, Animation et de la Police Municipale,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

VU le budget de la Commune,

VU l'avis de la Commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'adapter le tableau des effectifs, suite à des mouvements de personnel au sein des services municipaux,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs du personnel communal selon les modalités fixées en annexe.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2022.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 04 juillet 2022

Le Maire
Guy GEOFFROY



La secrétaire de séance
Hadda KIRCALI



Pour : 35
Contre : -
Abstentions : -

ANNEXE à la Délibération n° 01 du Conseil Municipal du 04 juillet 2022

SITUATION ANCIENNE	SITUATION NOUVELLE	DATE D'EFFET
	1 poste d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe TC CNRACL	01/08/2022
1 poste d'adjoint technique TC CNRACL	1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale TC CNRACL	01/07/2022
1 poste d'adjoint administratif TC Contrat 3-1 IRCANTEC	1 poste d'adjoint administratif TC Contrat 3-2 IRCANTEC	01/07/2022
1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale TC Contrat 3-2 IRCANTEC	1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale TC CNRACL	01/07/2022
1 poste d'adjoint technique TC Contrat 3-2 IRCANTEC	1 poste d'adjoint technique TC CNRACL	01/09/2022
2 postes d'adjoint d'animation TC Contrat 3-2 IRCANTEC	2 postes d'adjoint d'animation TC CNRACL	01/09/2022
1 poste d'adjoint d'animation TNC 80 % Contrat 3-2 IRCANTEC	1 poste d'adjoint d'animation TNC 80 % CNRACL	01/09/2022
	2 postes d'adjoint d'animation TNC 50 % Contrat 3-2 IRCANTEC	01/09/2022
	2 postes d'adjoint technique TNC 50 % Contrat 3-2 IRCANTEC	01/09/2022
1 adjoint d'animation TNC 50 % Contrat 3-2 IRCANTEC	1 adjoint d'animation TC Contrat 3-2 IRCANTEC	01/09/2022
2 postes d'adjoint d'animation TNC 50 % Contrat 3-2 IRCANTEC	2 postes d'adjoint d'animation TNC 80 % Contrat 3-2 IRCANTEC	01/09/2022
1 poste d'adjoint technique TNC 50 % Contrat 3-2 IRCANTEC	1 poste d'adjoint technique TNC 80 % Contrat 3-2 IRCANTEC	01/09/2022

TC : Temps complet
TNC : Temps non complet
Cont 3-1: Contractuel en remplacement
Cont 3-2: Contractuel poste vacant 1 an
Cont 3-1^o : Accroissement temporaire d'activité
Cont 3-2^o : Accroissement saisonnier d'activité
Contr. Art. 38 : Recrutement de travailleurs handicapés

Envoyé en préfecture le 08/07/2022

Reçu en préfecture le 08/07/2022

Affiché le 08/07/2022



ID : 077-217701226-20220704-DEL_04JUL22__1-DE